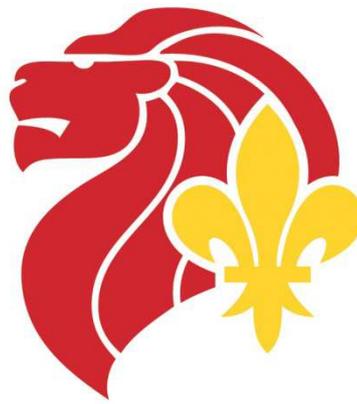


2013 -2014

REGLEMENT REGIONAL DE L'ARBITRAGE



**LIGUE D'ESCRIME
DE PICARDIE**

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

c/o Frédéric Fenoul

CEAM / 11 rue Just Haüy - 800 00 Amiens

Cra.escrimepicardie@gmail.com



REGLEMENT REGIONAL DE L'ARBITRAGE

Saison 2013 - 2014

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
LA COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE	3
1. Missions.....	3
2. Attributions spécifiques du Responsable de la CRA	4
3. Constitution nominative.....	5
4. Budget prévisionnel	7
LES DIPLOMES D'ARBITRE	8
1. Le Blason Vert	8
2. Les diplômes d'Arbitre Départemental / Régional	8
3. Le diplôme d'Arbitre National	12
ACTIVITE ARBITRALE	13
1. Niveau et compétence des arbitres.....	13
2. Les arbitres en activité	14
INDEMNITES	16
1. Principes régissant l'indemnisation	16
2. Montant des indemnités.....	16
REGLEMENT DES COMPETITIONS	17
1. Quotas d'arbitres – Epreuves organisées en Picardie.....	17
2. Prêt d'arbitres	17
3. Les organisateurs de compétitions.....	18
ANNEXES.....	19



REGLEMENT REGIONAL DE L'ARBITRAGE

Saison 2013 - 2014

INTRODUCTION

Le Règlement Régional de l'Arbitrage est établi dans le prolongement et en conformité avec la réglementation nationale de l'arbitrage, et a pour but d'harmoniser, au sein de la Ligue d'Escrime de Picardie, les critères de fonctionnement de l'arbitrage, de la formation initiale des arbitres à leur intervention au cours des compétitions. Il définit également les missions de la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA).

Il est annuellement soumis au vote du Comité Directeur de la Ligue d'Escrime de Picardie et à l'approbation de la Commission Nationale d'Arbitrage de la Fédération Française d'Escrime (CNA).

Il s'applique à toutes les personnes licenciées dans la Ligue d'Escrime de Picardie ou intervenant sur des manifestations organisées sous son égide. Toute difficulté d'appréciation des dispositions de ce règlement relève de la compétence du Président de la Ligue.

Dans tout ce qui suit, le terme "saison" ou "saison sportive" désigne la période de l'année courant du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.



REGLEMENT REGIONAL DE L'ARBITRAGE

Saison 2013 - 2014

LA COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE

1. MISSIONS

Conformément au projet de la Ligue, la CRA a pour but le développement et l'organisation de l'arbitrage dans la Région.

Son action est par ailleurs conduite par les valeurs fondamentales de l'arbitrage telles que définies par la charte de l'arbitrage actuellement en cours d'élaboration et qui sont :

- La connaissance du règlement
- L'honneur
- Le contrôle de soi
- Le respect
- La tolérance
- L'entraide

Garante de la cohérence de l'arbitrage sur l'ensemble du territoire Picard, la CRA voit ses attributions fixées comme suit :

- Elle participe à la formation initiale et continue des arbitres
- Elle organise les examens d'arbitrage et définit les modalités d'attribution des diplômes départementaux et régionaux
- Elle propose au Président de Ligue la liste des candidats ayant satisfait aux critères d'obtention des diplômes. La délivrance des diplômes est du ressort du Président de Ligue
- Elle assure le suivi de l'activité des arbitres et l'établissement annuel de la liste des arbitres en activité
- Elle diffuse toute information relative à l'arbitrage
- Elle approuve les règlements des Commissions Départementales d'Arbitrage lorsqu'elles sont instituées.
- Elle propose à la CNA les candidats picards qu'elle juge apte à tenter de passer le diplôme d'arbitre national.

Plus généralement, la CRA connaît de toute question relative à l'arbitrage dans la Ligue d'Escrime de Picardie et peut être saisie de toute demande touchant à ce domaine par les instances dirigeantes de la Ligue, le Conseiller Technique Sportif (CTS) ou directement par les responsables de clubs ou les maîtres d'armes.

Il est rappelé que le premier lieu de formation des arbitres reste le club. La CRA n'a pas vocation à assurer la formation des arbitres, mais à soutenir les clubs dans leur démarche de formation.



REGLEMENT REGIONAL DE L'ARBITRAGE

Saison 2013 - 2014

2. ATTRIBUTIONS SPECIFIQUES DU RESPONSABLE DE LA CRA

Le Responsable de la CRA anime et coordonne l'action de la commission dont il rend compte régulièrement au Président de Ligue et au CTS

Interlocuteur direct de la CNA, il est le garant de la mise en œuvre du présent règlement et veille à son strict respect.

Il peut saisir le Président de la Ligue de toute difficulté touchant la CRA.

Il s'assure du bon fonctionnement opérationnel de la CRA et à ce titre, avec l'accord de la majorité de celle-ci, il peut solliciter l'accord du Comité directeur de la Ligue pour exclure de la CRA un membre dont l'investissement serait jugé insuffisant ou dont le comportement serait contraire aux dispositions du présent règlement, du règlement fédéral de l'arbitrage ou, plus généralement, du Règlement pour les Epreuves de la F.I.E.

A une date qu'il détermine, le Responsable de la CRA organise, à la fin de chaque saison sportive et avant la réunion du Comité Directeur de la Ligue, une réunion de l'ensemble des membres de la CRA afin de :

- Dresser un bilan de l'activité de la CRA au cours de la saison écoulée
- Arrêter la liste des candidats déclarés admis aux examens d'arbitre régional et départemental
- Arrêter la liste des arbitres en activité
- Définir, au vu du bilan dressé, les actions de la CRA pour la saison à venir
- Proposer au Président de la Ligue d'éventuelles modifications du présent règlement, ces propositions devant être préalablement soumises au vote des membres de la CRA présents et acceptées à la majorité simple pour être transmises au Président de la Ligue

Le Responsable de la CRA peut soumettre au vote toute question qu'il estimerait nécessaire de trancher selon ce mode de décision.

A l'issue de cette réunion annuelle ordinaire, le Responsable de la CRA établit un compte-rendu écrit qu'il adressera au Président de Ligue, à charge pour lui de l'inscrire dans l'ordre du jour de la réunion du Comité Directeur.

Ce compte-rendu, qui sera également diffusé par le Responsable de la CRA à tous les membres de la commission ainsi qu'au CTS, relatera obligatoirement les propositions soumises au vote et le résultat de ce vote. Une proposition non approuvée par les membres de la CRA ne peut faire l'objet que d'une information auprès du Comité Directeur.



REGLEMENT REGIONAL DE L'ARBITRAGE

Saison 2013 - 2014

Aucun vote ne peut avoir lieu sans que le quorum de la moitié au moins des membres de la CRA ne soit atteint. Un membre de la CRA, valablement excusé, peut donner un seul et unique pouvoir à un autre membre pour voter en son nom.

Au cours d'un vote et en cas d'égalité des voix, la voix du Responsable de la CRA est prépondérante.

Outre cette réunion en formation plénière, le Responsable de la CRA peut provoquer une ou plusieurs réunions extraordinaires au cours de la saison, dans la même formation ou en formation plus restreinte, pour aborder tout sujet qu'il jugera utile.

En outre, tout membre de la CRA peut également solliciter du Responsable de la commission l'organisation d'une réunion extraordinaire portant sur un sujet qu'il devra préciser. Le Responsable de la CRA décide de la tenue ou non de cette réunion. Dans l'hypothèse où la demande serait rejetée, le sujet devra obligatoirement être abordé lors de la réunion ordinaire en fin de saison.

Toute réunion extraordinaire de la CRA donne lieu à la rédaction d'un compte-rendu envoyé au Président de Ligue, au CTS et aux membres de la commission d'arbitrage.

3. CONSTITUTION NOMINATIVE

3.1. La Commission Régionale d'Arbitrage

Les membres de la CRA ont un mandat de quatre ans sauf démission intervenant au cours de cette période.

Ils s'engagent à s'investir pleinement dans l'accomplissement de leurs fonctions respectives et à s'acquitter de leurs tâches dans l'intérêt constant de l'arbitrage de l'escrime et de la Ligue d'Escrime de Picardie.

Tout membre de la CRA n'assistant pas à la réunion annuelle ordinaire durant deux saisons consécutives et sans motif valable sera considéré comme démissionnaire.

Conformément au paragraphe 1-1/A de la réglementation fédérale, la CRA de la Ligue d'Escrime de Picardie se compose comme suit :

- Responsable : Frédéric FENOUL
- Deux membres élus du Comité Directeur : Michel PERRIN et Dominique PETH
- Deux arbitres nationaux ou internationaux : Julie PREVAL et François DUVOLLET
- Le Cadre Technique Sportif : Thomas DANGEON
- Le président de Ligue : Yves CORDIER



REGLEMENT REGIONAL DE L'ARBITRAGE

Saison 2013 - 2014

3.2. Référents et évaluateurs

Les référents sont les représentants de la CRA sur les compétitions et manifestations organisées sous l'égide de la Ligue d'Escrime de Picardie. Désignés nominativement pour chaque compétition par la CRA, le référent a pour rôle :

- De coordonner l'activité des arbitres
- De superviser l'évaluation des arbitres en formation
- Membre de fait du Directoire Technique, de trancher tous les litiges liés à l'arbitrage ou au règlement
- De dresser le compte rendu de l'organisation de la compétition
- De remonter à la CRA l'ensemble des évaluations et des observations dressées par les évaluateurs agréés.

Les personnes habilitées par la CRA pour être référents sont les suivantes :

- Maître Julie PREVAL
- Maître Laetitia DOUSSOT
- Maître Philippe MENUT
- Maître Frédéric FENOUL
- Monsieur Michel PERRIN.

Les évaluateurs agréés sont les personnes habilitées par la CRA pour observer ou évaluer les arbitres en formation lors des compétitions organisées en Picardie. Ils peuvent être sollicités par les référents lorsqu'ils sont présents sur une compétition en fonction du nombre de candidats à évaluer ou observer. Dans ce cas ils devront remplir et signer les feuilles d'évaluation/observation remises par les candidats ou par le référent CRA.

La liste des évaluateurs pour la saison 2013-2014 est la suivante :

Epée	Fleuret	Sabre
M ^e Alexandra ANTONIU	M. Yves CORDIER	M ^e Thomas DANGEON
M. Yves CORDIER	M ^e Thomas DANGEON	M ^e François DUVOLLET
M ^e Thomas DANGEON	M ^e Laetitia DOUSSOT	M ^e Frédéric FENOUL
M ^{me} Marie DEPECKER FENOUL	M ^e François DUVOLLET	M ^e Antonin GIRARD
M ^e François DUVOLLET	M ^e Frédéric FENOUL	M. Antoine HAVARD
M ^e Frédéric FENOUL	M ^e Philippe MENUT	M ^e Philippe MENUT
M ^e Philippe MENUT	M. Michel PERRIN	M. Thomas QUENTIN
M ^e Emmanuel MORTECLETTE	M ^e Isabelle VOILET	
M. Michel PERRIN		
M ^e Julie PREVAL		



REGLEMENT REGIONAL DE L'ARBITRAGE

Saison 2013 - 2014

4. BUDGET PREVISIONNEL

Le budget de la CRA s'articule principalement autour de trois postes :

- La préparation et l'organisation de stages et des JNA
- L'indemnisation des arbitres sur certaines compétitions de Ligue (Masters, épreuves pupilles)
- La prise en charge de certains arbitres (Fête des Jeunes, ...)
- La prise en charge des référents CRA

Pour la saison 2013 – 2014, le budget prévisionnel de la CRA est évalué à 3650 euros.

	Détail	Montants	Total
Stages, JNA	Fournitures diverses, reprographie	150 €	430 €
	Indemnisation formateurs (4 journées de stage)	280€	
Indemnisations	Circuits pupilles : 3 épreuves à l'épée (35 participants), 3 épreuves au fleuret/sabre (20 participants), 1 arbitre pour 4 tireurs, indemnisation moyenne 20 euros.	900 €	1140 €
	Masters : 2 arbitres par arme, indemnisation moyenne 40 euros	240 €	
Prises en charge arbitres	Fête des jeunes : transport, hébergement, repas (2 arbitres)	360 €	870 €
	Epreuve préparatoire FDJ : hébergement, transport, repas (3 arbitres)	510 €	
Référents CRA	Circuits Pupilles : 6 épreuves	330 €	1210 €
	Circuits benjamins : 6 épreuves	330 €	
	Circuits interrégionaux Minimes/juniors : 5 épreuves	275 €	
	Championnats de Picardie + Masters : 5 épreuves	275 €	



REGLEMENT REGIONAL DE L'ARBITRAGE

Saison 2013 - 2014

LES DIPLOMES D'ARBITRE

1. LE BLASON VERT

Le blason vert est le premier échelon de la formation d'arbitre. Il est délivré par les clubs, sous le contrôle des Maîtres d'armes ou des personnes chargées de l'arbitrage au sein de chaque club.

Les rencontres officielles de la catégorie pupilles organisée par la Ligue d'Escrime de Picardie sont ouvertes aux arbitres ne possédant que leur blason vert.

2. LES DIPLOMES D'ARBITRE DEPARTEMENTAL / REGIONAL

2.1. Conditions de présentation

Pour être présenté aux examens d'arbitres, le candidat doit satisfaire les conditions suivantes :

Arbitre départemental	Arbitre régional
<ul style="list-style-type: none">• Etre licencié à la F.F.E.• Etre de la catégorie minime au moins• Etre titulaire du blason vert, seule la présentation obligatoire du livret ou du diplôme correspondant lors de la Journée Nationale de l'Arbitrage pouvant en attester	<ul style="list-style-type: none">• Etre licencié à la F.F.E.• Etre de la catégorie cadet au moins• Etre arbitre départemental dans l'arme présentée

Des dérogations peuvent être accordées pour des arbitres dont le potentiel est jugé suffisant par la CRA mais n'atteignant l'âge minimal. L'entrée en formation se fera alors comme pour les autres candidats, la délivrance du diplôme n'interviendra quant à elle que lorsque le candidat aura atteint l'âge minimal.

2.2. Les examens d'arbitre

L'examen d'arbitre comporte une épreuve théorique et une épreuve pratique. Le candidat ne pourra prétendre à la délivrance de ce diplôme sans avoir satisfait à ces deux épreuves.



REGLEMENT REGIONAL DE L'ARBITRAGE

Saison 2013 - 2014

Les examens peuvent être passés dans les trois armes, sous réserve de respecter les conditions de présentation pour chaque arme. Les arbitres régionaux peuvent également passer une option facultative handisport.

❖ L'épreuve théorique : le questionnaire à choix multiple (Q.C.M.)

Les Q.C.M. comprennent une partie commune aux trois armes et une partie spécifique au fleuret, à l'épée ou au sabre. Chaque question ne reçoit qu'une seule réponse possible.

Pour l'arbitrage départemental, les candidats doivent, en 20 minutes, répondre à un total de 20 questions réparties comme suit :

- 15 questions communes aux trois armes
- 5 questions spécifiques à chaque arme

Pour l'arbitrage régional, les candidats doivent, en 30 minutes, répondre à un total de 30 questions réparties comme suit :

- 22 questions communes aux trois armes
- 8 questions spécifiques à chaque arme
- 15 questions générales sur le handisport (si cette option est choisie par le candidat, ce dernier dispose de 20 minutes supplémentaires)

L'épreuve théorique se déroule uniquement lors des Journées Nationales de l'Arbitrage (deux sessions par an, l'une en septembre, l'autre en juin).

Arbitre départemental

- Note supérieure ou égale à 16/20 : partie théorique validée. Le candidat est autorisé à passer l'évaluation pratique.
- Note égale à 14 ou 15/20 : le candidat est autorisé à passer l'évaluation pratique, mais la partie théorique du diplôme est considérée comme non acquise. Le candidat dispose d'une année pour valider cette partie pratique.
- Note inférieure ou égale à 13 : la partie théorique du diplôme est non acquise, le candidat n'est pas autorisé à passer l'évaluation pratique.

Arbitre régional

- Note supérieure ou égale à 26/30 : partie théorique validée. Le candidat est autorisé à passer l'évaluation pratique.
- Note égale à 24 ou 25/30 : le candidat est autorisé à passer l'évaluation pratique, mais la partie théorique du diplôme est considérée comme non acquise. Le candidat dispose d'une année pour valider cette partie pratique.
- Note inférieure ou égale à 23 : la partie théorique du diplôme est non acquise, le candidat n'est pas autorisé à passer l'évaluation pratique.
- Pour l'option handisport, les candidats ayant obtenu une note d'au moins 13/15 seront titulaires de la mention "Handisport".



REGLEMENT REGIONAL DE L'ARBITRAGE

Saison 2013 - 2014

Dès lors que la partie théorique du diplôme est acquise, les candidats disposent de deux saisons sportives consécutives pour valider la partie pratique. Passé ce délai, ils devront à nouveau valider la partie théorique.

❖ L'épreuve pratique

L'épreuve pratique consiste en des évaluations au cours de mise en situation pratique, lors de compétitions notamment. Deux modalités d'évaluation des arbitres existent, l'une étant diplômante/qualifiante (évaluation formelle), l'autre étant un galop d'essai (observation).

Pour que l'épreuve pratique soit acquise, le candidat devra être déclaré apte lors de deux ou trois évaluations formelles (selon le niveau du diplôme) établies par des évaluateurs agréés différents et non licenciés dans le club du candidat. En particulier, les enseignants n'ont pas la possibilité d'évaluer leurs élèves. Un candidat qui sera jugé inapte lors d'une évaluation formelle sera maintenu en formation une saison supplémentaire dans la limite de la validité de la partie théorique. Un candidat qui sera jugé inapte deux fois sera ajourné.

Les observations sont mises en place pour permettre aux candidats de faire un bilan sur leur niveau de pratique. Lors d'une observation, un évaluateur juge les mêmes critères que lors d'une évaluation formelle, mais un retour est fait en fin d'épreuve au candidat sur le niveau global de la prestation, sur les points forts et sur les points à améliorer.

Il n'est pas mis en place de calendrier d'évaluations pratiques. Chaque candidat est responsable de son cursus de formation et choisit de lui-même les compétitions sur lesquels il souhaite être simplement observé ou évalué. La CRA définit des critères d'évaluation, et impose des conditions minimales sur le type de compétition servant support pour une évaluation formelle. En fin de saison, elle dresse le bilan du parcours de chaque candidat et valide ou non la partie théorique en accord avec les évaluations établies.

Chaque arbitre autorisé à passer l'évaluation pratique dispose d'un carnet de formation comprenant notamment plusieurs feuilles d'observation et d'évaluation formelle. En début de compétition, le candidat doit informer le référent CRA présent de son intention d'être observé ou évalué formellement et lui remet son livret de formation. Le référent CRA se charge de répartir les différentes évaluations et observations à faire entre évaluateurs agréés présents sur place. En fin de journée, la feuille d'évaluation/observation est remplie et signée par l'évaluateur et un retour est



REGLEMENT REGIONAL DE L'ARBITRAGE

Saison 2013 - 2014

fait au candidat sur le niveau de sa prestation. Le référent conserve une copie de toutes les évaluations et observations dressées ce jour-là et les transmet au responsable CRA. Seule la version originale de la feuille d'observation signée par l'évaluateur et conservée par le candidat sera prise en compte en cas de contestation. Il est donc vivement recommandé aux candidats d'entretenir et de soigner leur livret de formation.

Conditions spécifiques selon le niveau :

Nombre d'évaluations formelles positives à obtenir pour valider la partie pratique :

2

Compétitions pouvant servir de support à l'observation :

Challenges, circuits régionaux pupilles et benjamins, épreuves de ligue minimales (dont la filière H2020) à condition d'être au moins dans la catégorie d'âge de la compétition arbitrée.

Compétitions pouvant servir de support à l'évaluation formelle :

Circuits régionaux pupilles et benjamins + épreuves de ligue minimales (dont la filière H2020) à condition d'être au moins de la catégorie minimales

Conditions particulières :

Les candidats ne peuvent pas être évalués formellement deux fois sur des épreuves pupilles. Il est nécessaire d'être évalué au moins une fois sur une épreuve benjamins ou minimales.

Nombre d'évaluations formelles positives à obtenir pour valider la partie pratique :

3

Compétitions pouvant servir de support à l'observation :

Challenges, épreuves régionales et inter-régionales minimales à seniors

Compétitions pouvant servir de support à l'évaluation formelle :

Épreuves régionales minimales, épreuves régionales de cadet à vétéran sans contrainte d'âge, épreuves inter-régionales dans une catégorie au plus supérieure à la sienne.

Conditions particulières :

Les candidats devront être évalués positivement à minima sur une épreuve inter-régionale et sur une épreuve par équipes (ces deux critères pouvant être réunis sur une seule évaluation)

2.3. La délivrance du diplôme

À l'issue de la saison, la CRA fait le bilan des évaluations pratiques et en fonction des résultats propose la liste des candidats déclarés reçus au Président de Ligue qui délivre alors le diplôme.



REGLEMENT REGIONAL DE L'ARBITRAGE

Saison 2013 - 2014

Pour les candidats qui sont dans leur deuxième saison de formation pratique, sur proposition de la CRA, le Président de Ligue délivre le diplôme dès que le candidat obtient sa deuxième évaluation formelle positive, sans avoir à attendre la fin de la saison.

3. LE DIPLOME D'ARBITRE NATIONAL

Le diplôme d'arbitre national est placé sous la responsabilité de la CNA. Il peut se passer aux trois armes. Les conditions d'accès au diplôme d'arbitre national sont les suivantes :

- Etre licencié à la F.F.E.
- Etre arbitre régional depuis une saison complète
- Etre au minimum âgé de 18 ans

Les candidatures, validées par les C.R.A., seront adressées par le Président de ligue au Président de la F.F.E.

La CNA organise les examens et la formation nationale continue des arbitres dans les trois armes. L'examen théorique (Q.C.M.) a lieu lors de la journée nationale d'arbitrage de septembre sous la responsabilité des ligues. Les candidats admissibles à la formation nationale devront obligatoirement participer au stage national de formation d'octobre de la saison en cours organisé par la CNA sur un seul lieu. La participation à ce stage unique sera obligatoire pour entrer en formation nationale.

Les modalités de validation et de délivrance du diplôme d'arbitre national sont définies dans le règlement fédéral d'arbitrage établi par la CNA.

ACTIVITE ARBITRALE

1. NIVEAU ET COMPETENCE DES ARBITRES

Un arbitre diplômé dans une ou plusieurs armes ou en formation dans une arme ne peut officier en compétition que sur les épreuves organisées dans cette ou ces armes et correspondant à son niveau de compétence.

	<i>Blasons vert</i>	<i>Départemental en formation</i>	<i>Départemental</i>	<i>Régional en formation</i>	<i>Régional</i>	<i>National en formation National International</i>
<i>Epreuves de Ligue (de pupille à Minime)</i>	uniquement les épreuves pupilles	de sa catégorie d'âge au maximum	de sa catégorie d'âge au maximum	Toutes	Toutes	Toutes
<i>Epreuves de Ligue (de Cadet à Vétéran)</i>						
<i>Epreuves Interrégionales et de Zone</i>			au maximum d'une catégorie supérieure à la sienne			
<i>Circuits Nationaux (Cadet et Junior)</i>				au maximum d'une catégorie supérieure à la sienne (avec accord de la CRA)		
<i>Circuits Nationaux Senior</i>						
<i>Circuits Nationaux Vétéran</i>				en support d'évaluation (s'il est au moins cadet)		
<i>Chpts de France Fête des jeunes</i>					sur sollicitation CNA en accord avec la CRA	sur sollicitation CNA

Cas des maîtres d'armes

Les maîtres d'armes sont habilités à arbitrer toutes les épreuves sous réserve qu'ils soient diplômés dans l'arme considérée. Un maître d'armes enseignant dans plusieurs clubs peut arbitrer pour n'importe lequel de ses clubs sous réserve d'être déclaré comme enseignant



REGLEMENT REGIONAL DE L'ARBITRAGE

Saison 2013 - 2014

dans ledit club et de présenter une copie du bulletin d'affiliation fédérale. Il ne peut être arbitre que pour un seul club lors d'une compétition.

2. LES ARBITRES EN ACTIVITE

Une liste des arbitres en activité est établie à chaque début de saison par la CRA. Seuls les arbitres y figurant pourront officier lors des compétitions organisées dans la Ligue.

Après validation par le Président de Ligue et le CTS, cette liste est diffusée par la CRA à l'ensemble des clubs de la région au plus tard 15 jours avant la date de la première compétition inscrite au calendrier de la Ligue validé par le Comité Directeur.

2.1. Critères d'inscription sur la liste

Pour être considérés comme arbitre en activité et être inscrits sur la liste, les arbitres doivent, dans la saison, arbitrer au moins :

- Deux compétitions de ligue, de zone ou open lorsqu'ils sont arbitres régionaux
- Deux compétitions, quel que soit le niveau, lorsqu'ils sont arbitres départementaux

A chaque fin de saison et au plus tard le 15 juillet, chaque arbitre adresse au responsable de la CRA une liste exhaustive de son activité arbitrale au cours de la saison qui vient de s'écouler.

Cet état doit mentionner :

- La date et le lieu de l'épreuve
- Le type de compétition : challenge, championnat de ligue, épreuve de zone, etc. (préciser s'il s'agit d'une épreuve individuelle ou par équipes)
- La catégorie arbitrée la plus élevée

Un modèle de feuille d'activité figure en annexe.

2.2. Retrait d'un arbitre de la liste

Les arbitres régionaux et départementaux ne déclarant aucune activité arbitrale durant deux saisons consécutives ou qui, sur cette même période, ne remplissent pas les critères énoncés ci-dessus seront retirés de la liste des arbitres en activité.



REGLEMENT REGIONAL DE L'ARBITRAGE

Saison 2013 - 2014

La décision de retrait de la liste des arbitres en activité peut faire l'objet d'un recours adressé au Responsable de la CRA.

2.3. Réintégration dans la liste

Les arbitres désireux d'être réintégrés dans la liste devront participer à un stage de formation organisé par la CRA. Les arbitres ne pourront reprendre les fonctions d'arbitre de club qu'après avoir suivi ce stage et s'ils remplissent les conditions d'arbitre en activité.



REGLEMENT REGIONAL DE L'ARBITRAGE

Saison 2013 - 2014

INDEMNITES

L'arbitre perçoit une indemnité correspondant à son niveau de compétence. Cette indemnité est à la charge de l'organisateur de la compétition (sauf pour les épreuves régionales pupilles).

Les organisateurs de compétition placée sous l'égide de la Ligue d'Éscrime de Picardie ou de l'un des trois Comités Départementaux ne peuvent en aucun cas déroger au barème indemnitaire fixé ci-après.

1. PRINCIPES REGISSANT L'INDEMNISATION

Ces principes sont énumérés au IV-B/2 de la réglementation fédérale comme suit :

- Un arbitre ne peut en aucun cas recevoir une indemnité supérieure ou égale à celle d'un arbitre du niveau supérieur au sien.
- L'indemnité est due à tous les arbitres inscrits dans le cadre des quotas ou convoqués par l'organisateur. Elle doit être réglée sur place à l'issue de la compétition.
- L'indemnité journalière est due pour une journée d'arbitrage quel que soit le nombre de compétitions ou de matchs arbitrés.
- Un arbitre qui ne reste pas jusqu'à la fin de la compétition ou qui s'absente sans autorisation peut se voir refuser le paiement de ses indemnités. En effet, tout arbitre est tenu de rester à la disposition du directoire technique pour la totalité de la compétition, cette instance étant la seule à même d'évaluer les besoins en arbitres pour le bon déroulement de l'épreuve.

2. MONTANT DES INDEMNITES

Les indemnités d'arbitrage journalières ne peuvent être inférieures aux montants mentionnés ci-dessous :

- Arbitres internationaux 70 €
- Arbitres nationaux A ou en formation internationale 60 €
- Arbitres nationaux B 50 €
- Arbitres régionaux ou en formation nationale 40 €
- Arbitres départementaux ou en formation régionale 25 €
- Arbitres en formation départementale ou en cours de cursus 20 €
- Arbitres blasons verts (circuits régionaux pupilles uniquement) 15€



REGLEMENT REGIONAL DE L'ARBITRAGE

Saison 2013 - 2014

REGLEMENT DES COMPETITIONS

Sous réserve de l'existence d'une réglementation départementale validée par la CRA, le présent règlement est applicable à toute compétition d'esgrime organisée sous l'égide de la Ligue d'Esgrime de Picardie ou de l'un des trois Comités Départementaux, quelle que soit la catégorie des tireurs et le niveau de l'épreuve.

Si une problématique ne pouvait être résolue par la mise en œuvre de ce règlement, la réglementation nationale trouverait à s'appliquer.

Tout litige ne pouvant être solutionné par le présent règlement ou le règlement de la CNA et survenant au cours d'une compétition sera tranché :

- Pour les questions d'ordre technique : par le Directoire Technique dans le cadre des attributions qu'il tient des articles O.56 à O.58 du règlement pour les épreuves de la F.I.E.
- Pour les autres questions : par le Président de la Ligue ou son représentant

1. QUOTAS D'ARBITRES – EPREUVES ORGANISEES EN PICARDIE

Pour toutes les compétitions individuelles des catégories pupilles à vétérans, les clubs engageant QUATRE tireurs ou plus dans une même arme, hommes et dames confondus, doivent obligatoirement présenter un arbitre dès la première épreuve de la journée où ils ont inscrit des tireurs. Les clubs engageant HUIT tireurs ou plus dans une même arme, hommes et dames confondus, doivent obligatoirement présenter DEUX arbitres.

Pour les épreuves par équipe, les clubs engageant UNE ou DEUX équipes ou plus doivent obligatoirement présenter un arbitre. Pour TROIS équipes engagées ou plus, le club devra présenter deux arbitres

Pour toutes les épreuves, le ou les arbitres, inscrits en même temps que les tireurs, doivent figurer sur la liste des arbitres en activité et posséder le diplôme nécessaire à l'arbitrage de l'épreuve considérée.

Si un club ne satisfait pas à l'une de ces exigences, ses tireurs ne seront pas autorisés à participer à la compétition. L'arbitre de club ne devra pas être tireur au jour de la compétition.

2. PRET D'ARBITRES

Dans le cas où un club ne serait pas en mesure de présenter un nombre suffisant d'arbitres pour une compétition, il pourra formuler une demande de prêt d'arbitres auprès de la CRA. La fiche de



REGLEMENT REGIONAL DE L'ARBITRAGE

Saison 2013 - 2014

demande de prêt d'arbitre (cf. annexes) devra être complètement remplie et adressée au Responsable de la CRA (par mail ou par courrier) qui devra donner son accord pour que le prêt d'arbitre soit validé. Le prêt d'arbitre doit se faire dans les conditions définies dans le règlement de la CNA.

Par ailleurs, il a été décidé qu'aucun prêt d'arbitre ne sera accordé à un club qui n'aurait pas engagé de formation d'arbitres dans l'arme concernée.

3. LES ORGANISATEURS DE COMPETITIONS

Les organisateurs des compétitions placées sous l'Egide de la Ligue d'Éscrime de Picardie s'engagent à mettre en œuvre les dispositions de ce règlement.

Ils prendront à leur charge la restauration des arbitres lors des compétitions s'étalant sur une journée complète ou offriront une collation pour les compétitions débutant à partir de 14 heures.

La participation des arbitres présents dans le cadre des quotas ne peut être refusée. Néanmoins, si un organisateur constate à la clôture des inscriptions que le nombre d'arbitres induit par les quotas est trop important, il pourra, avec l'accord du Responsable de la CRA, décharger un ou plusieurs clubs de tout ou partie de ses obligations d'arbitrage. En revanche, un organisateur n'est pas tenu d'accepter la participation d'arbitres qui ne seraient pas présentés par un club dans le cadre des quotas ou qui n'aurait pas été convoqué par la CRA.



REGLEMENT REGIONAL DE L'ARBITRAGE

Saison 2013 - 2014

ANNEXES

- Fiche d'activité – saison 2013/2014

- Fiche d'observation pratique – Arbitre départemental
- Fiche d'observation pratique – Arbitre régional épée
- Fiche d'observation pratique – Arbitre régional fleuret
- Fiche d'observation pratique – Arbitre régional sabre

- Fiche d'évaluation pratique – Arbitre départemental
- Fiche d'évaluation pratique – Arbitre régional épée
- Fiche d'évaluation pratique – Arbitre régional fleuret
- Fiche d'évaluation pratique – Arbitre régional sabre

- Compte rendu de compétition

- Formulaire de prêt d'arbitre



LIGUE D'ÉCRIME DE PICARDIE

Commission Régionale d'Arbitrage

c/o F. Fenoul

CEAM – 11 rue Just Hauy – 80000 Amiens

Cra.escrimepicardie@gmail.com

Feuille d'Activité Arbitrale – Saison 2013/2014

Arbitre							
NOM – Prénom :							
Club :							
Adresse mail / telephone :							
Epée	<input type="checkbox"/>	Départemental	<input type="checkbox"/>	Régional	<input type="checkbox"/>	National/international	
Niveau	Fleuret	<input type="checkbox"/>	Départemental	<input type="checkbox"/>	Régional	<input type="checkbox"/>	National/international
	sabre	<input type="checkbox"/>	Départemental	<input type="checkbox"/>	Régional	<input type="checkbox"/>	National/international

Date	Lieu	Compétition	Type	Arme	Catégorie
			<input type="checkbox"/> Ind <input type="checkbox"/> Eq	<input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> Pu <input type="checkbox"/> Be <input type="checkbox"/> Mi <input type="checkbox"/> Ca <input type="checkbox"/> Ju <input type="checkbox"/> Se <input type="checkbox"/> Ve
			<input type="checkbox"/> Ind <input type="checkbox"/> Eq	<input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> Pu <input type="checkbox"/> Be <input type="checkbox"/> Mi <input type="checkbox"/> Ca <input type="checkbox"/> Ju <input type="checkbox"/> Se <input type="checkbox"/> Ve
			<input type="checkbox"/> Ind <input type="checkbox"/> Eq	<input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> Pu <input type="checkbox"/> Be <input type="checkbox"/> Mi <input type="checkbox"/> Ca <input type="checkbox"/> Ju <input type="checkbox"/> Se <input type="checkbox"/> Ve
			<input type="checkbox"/> Ind <input type="checkbox"/> Eq	<input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> Pu <input type="checkbox"/> Be <input type="checkbox"/> Mi <input type="checkbox"/> Ca <input type="checkbox"/> Ju <input type="checkbox"/> Se <input type="checkbox"/> Ve
			<input type="checkbox"/> Ind <input type="checkbox"/> Eq	<input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> Pu <input type="checkbox"/> Be <input type="checkbox"/> Mi <input type="checkbox"/> Ca <input type="checkbox"/> Ju <input type="checkbox"/> Se <input type="checkbox"/> Ve
			<input type="checkbox"/> Ind <input type="checkbox"/> Eq	<input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> Pu <input type="checkbox"/> Be <input type="checkbox"/> Mi <input type="checkbox"/> Ca <input type="checkbox"/> Ju <input type="checkbox"/> Se <input type="checkbox"/> Ve
			<input type="checkbox"/> Ind <input type="checkbox"/> Eq	<input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> Pu <input type="checkbox"/> Be <input type="checkbox"/> Mi <input type="checkbox"/> Ca <input type="checkbox"/> Ju <input type="checkbox"/> Se <input type="checkbox"/> Ve
			<input type="checkbox"/> Ind <input type="checkbox"/> Eq	<input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> Pu <input type="checkbox"/> Be <input type="checkbox"/> Mi <input type="checkbox"/> Ca <input type="checkbox"/> Ju <input type="checkbox"/> Se <input type="checkbox"/> Ve
			<input type="checkbox"/> Ind <input type="checkbox"/> Eq	<input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> Pu <input type="checkbox"/> Be <input type="checkbox"/> Mi <input type="checkbox"/> Ca <input type="checkbox"/> Ju <input type="checkbox"/> Se <input type="checkbox"/> Ve
			<input type="checkbox"/> Ind <input type="checkbox"/> Eq	<input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> Pu <input type="checkbox"/> Be <input type="checkbox"/> Mi <input type="checkbox"/> Ca <input type="checkbox"/> Ju <input type="checkbox"/> Se <input type="checkbox"/> Ve

Signature



LIGUE D'ESCRIME DE PICARDIE

Commission Régionale d'Arbitrage

c/o F. Fenoul

CEAM – 11 rue Just Hauy – 80000 Amiens

Cra.escrimepicardie@gmail.com

Fiche d'observation pratique Arbitres départementaux

Candidat	Epreuve	Evaluateur
Nom Prénom	Lieu / Date	Nom Prénom
Club	Nom et signature référent CRA	Signature
Arme : <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> S		

	Description	Observations
Placement	Positionnement par rapport aux tireurs, déplacements le long de la piste pour suivre le match, champ visuel, maintien de la ligne arbitre/fers/appareil, etc...	
Autorité	Maintien de l'ordre sur et en dehors de la piste, pédagogie envers les tireurs, capacité à imposer ses décisions. Contrôle de la sécurité des tireurs	
Clarté	Voix audible, justesse des termes, clarté de l'expression orale. Annoncer clairement le score	
Gestuelle	Utilisation juste des gestes, coordination avec la description orale des actions.	
Analyse de la phrase d'armes, respect du règlement	Compréhension de la phrase d'armes, respect de la convention, rapidité d'analyse et de prise de décision, respect du règlement, application juste des sanctions et des cas d'annulation de touche	
Tenue de la feuille de poule	Soin de la feuille de poule, exactitude, méthodologie de remplissage (tenue du score, cartons,...)	

Appréciation générale :



LIGUE D'ÉCRIME DE PICARDIE

Commission Régionale d'Arbitrage

c/o F. Fenoul

CEAM – 11 rue Just Haüy – 80000 Amiens

Cra.escrimepicardie@gmail.com

Fiche d'observation pratique Arbitres régionaux - Epée

Candidat	Epreuve	Evaluateur
Nom Prénom	Lieu / Date	Nom Prénom
Club	Nom et signature référent CRA	Signature

	Description	Observations
Attitude	Placement, déplacement, voix audible, autorité, respect des saluts (ligne de mise en garde, etc...)	
Gestuelle	Mise en application, clarté, justesse des termes, coordination avec la description de la phrase d'armes, désignation du vainqueur	
Matériel	Vérification de l'arme et de la tenue, aptitude à détecter les pannes, utilisation des appareils avec télécommande	
Règlement	Application systématique des sanctions adaptées (sorties de piste ou corps à corps pour éviter une touche, bousculade,), présentation des cartons, gestion des sorties de piste et des cas de dépassement, juste application des cas d'annulation de touche	
Gestion de la phrase d'armes	Méthodologie de décomposition de la phrase d'armes, justesse de l'utilisation du commandement halte, identification des touches douteuses	
Tenue de la feuille de poule	Soin et exactitude de la feuille de match	

Appréciation générale :



LIGUE D'ESCRIME DE PICARDIE

Commission Régionale d'Arbitrage

c/o F. Fenoul

CEAM – 11 rue Just Haüy – 80000 Amiens

Cra.escrimepicardie@gmail.com

Fiche d'observation pratique Arbitres régionaux - Fleuret

Candidat	Epreuve	Evaluateur
Nom Prénom	Lieu / Date	Nom Prénom
Club	Nom et signature référent CRA	Signature

	Description	Observations
Attitude	Placement, déplacement, voix audible, autorité, respect des saluts (ligne de mise en garde, etc...)	
Gestuelle	Mise en application, clarté, justesse des termes, coordination avec la description de la phrase d'armes, désignation du vainqueur	
Matériel	Vérification de l'arme et de la tenue, aptitude à détecter les pannes, utilisation des appareils avec télécommande	
Règlement	Application systématique des sanctions adaptées (tourner le dos, substitution surface valable, corps à corps,...), présentation des cartons, gestion des sorties de piste, juste application des cas d'annulation de touche	
Analyse de la phrase d'armes	Méthodologie de décomposition de la phrase d'armes, identification des temps d'escrime, respect de la convention, rapidité d'analyse et de prise de décision.	
Tenue de la feuille de poule	Soin et exactitude de la feuille de match	

Appréciation générale :



LIGUE D'ÉCRIME DE PICARDIE

Commission Régionale d'Arbitrage

c/o F. Fenoul

CEAM – 11 rue Just Hauy – 80000 Amiens

Cra.escrimepicardie@gmail.com

Fiche d'évaluation pratique Arbitres régionaux - Sabre

Candidat	Epreuve	Evaluateur
Nom Prénom	Lieu / Date	Nom Prénom
Club	Nom et signature référent CRA	Signature

	Description	Observations
Attitude	Placement, déplacement, voix audible, autorité, respect des saluts (ligne de mise en garde, etc...)	
Gestuelle	Mise en application, clarté, justesse des termes, coordination avec la description de la phrase d'armes, désignation du vainqueur	
Matériel	Vérification de l'arme et de la tenue, aptitude à détecter les pannes, utilisation des appareils avec télécommande	
Règlement	Application systématique des sanctions adaptées (déplacements anormaux, flèches), présentation des cartons, gestion des sorties de piste, juste application des cas d'annulation de touche	
Analyse de la phrase d'armes	Méthodologie de décomposition de la phrase d'armes, identification des temps d'escrime, respect de la convention, rapidité d'analyse et de prise de décision.	
Tenue de la feuille de poule	Soin et exactitude de la feuille de match	

Appréciation générale :



LIGUE D'ESCRIME DE PICARDIE

Commission Régionale d'Arbitrage

c/o F. Fenoul

CEAM – 11 rue Just Hauy – 80000 Amiens

Cra.escrimepicardie@gmail.com

Fiche d'évaluation pratique Arbitres départementaux

Candidat	Epreuve	Evaluateur
Nom Prénom	Lieu / Date	Nom Prénom
Club	Nom et signature référent CRA	Signature
Arme : <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> S		

	Description	Barème	Note
Placement	Positionnement par rapport aux tireurs, déplacements le long de la piste pour suivre le match, champ visuel, maintien de la ligne arbitre/fers/appareil, etc...	2 points	
Autorité	Maintien de l'ordre sur et en dehors de la piste, pédagogie envers les tireurs, capacité à imposer ses décisions. Contrôle de la sécurité des tireurs	3 points	
Clarté	Voix audible, justesse des termes, clarté de l'expression orale. Annoncer clairement le score	4 points	
Gestuelle	Utilisation juste des gestes, coordination avec la description orale des actions.	3 points	
Analyse de la phrase d'armes, respect du règlement	Compréhension de la phrase d'armes, respect de la convention, rapidité d'analyse et de prise de décision, respect du règlement, application juste des sanctions et des cas d'annulation de touche	5 points	
Tenue de la feuille de poule	Soin de la feuille de poule, exactitude, méthodologie de remplissage (tenue du score, cartons,...)	3 points	
<u>TOTAL</u>			

Nota : chaque item peut être évalué au demi-point près. Le candidat sera considéré comme apte si e total est supérieur ou égal à 16.



LIGUE D'ESCRIME DE PICARDIE

Commission Régionale d'Arbitrage

c/o F. Fenoul

CEAM – 11 rue Just Hauy – 80000 Amiens

Cra.escrimepicardie@gmail.com

Fiche d'évaluation pratique Arbitres régionaux - Epée

Candidat	Epreuve	Evaluateur
Nom Prénom	Lieu / Date	Nom Prénom
Club	Nom et signature référent CRA	Signature

	Description	Barème	Note
Attitude	Placement, déplacement, voix audible, autorité, respect des saluts (ligne de mise en garde, etc...)	3 points	
Gestuelle	Mise en application, clarté, justesse des termes, coordination avec la description de la phrase d'armes, désignation du vainqueur	2 points	
Matériel	Vérification de l'arme et de la tenue, aptitude à détecter les pannes, utilisation des appareils avec télécommande	2 points	
Règlement	Application systématique des sanctions adaptées (sorties de piste ou corps à corps pour éviter une touche, bousculade,...), présentation des cartons, juste application des cas d'annulation de touche, gestion du temps	5 points	
Gestion de la phrase d'armes	Méthodologie de décomposition de la phrase d'armes, justesse de l'utilisation du commandement halte, identification des touches douteuses, gestion des sorties de piste, des corps à corps et des cas de dépassement	6 points	
Tenue de la feuille de poule	Soin et exactitude de la feuille de match	2 points	
<u>TOTAL</u>			

Nota : chaque item peut être évalué au demi-point près. Si un candidat n'obtient pas la moyenne sur un des items, il sera considéré comme inapte. Pour être déclaré apte, un candidat devra par ailleurs obtenir un total supérieur ou égal à 17.



LIGUE D'ESCRIME DE PICARDIE

Commission Régionale d'Arbitrage

c/o F. Fenoul

CEAM – 11 rue Just Hauy – 80000 Amiens

Cra.escrimepicardie@gmail.com

Fiche d'évaluation pratique Arbitres régionaux - Fleuret

Candidat	Epreuve	Evaluateur
Nom Prénom	Lieu / Date	Nom Prénom
Club	Nom et signature référent CRA	Signature

	Description	Barème	Note
Attitude	Placement, déplacement, voix audible, autorité, respect des saluts (ligne de mise en garde, etc...)	3 points	
Gestuelle	Mise en application, clarté, justesse des termes, coordination avec la description de la phrase d'armes, désignation du vainqueur	2 points	
Matériel	Vérification de l'arme et de la tenue, aptitude à détecter les pannes, utilisation des appareils avec télécommande	2 points	
Règlement	Application systématique des sanctions adaptées (tourner le dos, substitution surface valable, corps à corps,...), présentation des cartons, gestion des sorties de piste, juste application des cas d'annulation de touche	5 points	
Analyse de la phrase d'armes	Méthodologie de décomposition de la phrase d'armes, identification des temps d'escrime, respect de la convention, rapidité d'analyse et de prise de décision.	6 points	
Tenue de la feuille de poule	Soin et exactitude de la feuille de match	2 points	
<u>TOTAL</u>			

Nota : chaque item peut être évalué au demi-point près. Si un candidat n'obtient pas la moyenne sur un des items, il sera considéré comme inapte. Pour être déclaré apte, un candidat devra par ailleurs obtenir un total supérieur ou égal à 17.



LIGUE D'ESCRIME DE PICARDIE

Commission Régionale d'Arbitrage

c/o F. Fenoul

CEAM – 11 rue Just Hauy – 80000 Amiens

Cra.escrimepicardie@gmail.com

Fiche d'évaluation pratique Arbitres régionaux - Sabre

Candidat	Epreuve	Evaluateur
Nom Prénom	Lieu / Date	Nom Prénom
Club	Nom et signature référent CRA	Signature

	Description	Barème	Note
Attitude	Placement, déplacement, voix audible, autorité, respect des saluts (ligne de mise en garde, etc...)	3 points	
Gestuelle	Mise en application, clarté, justesse des termes, coordination avec la description de la phrase d'armes, désignation du vainqueur	2 points	
Matériel	Vérification de l'arme et de la tenue, aptitude à détecter les pannes, utilisation des appareils avec télécommande	2 points	
Règlement	Application systématique des sanctions adaptées (déplacements anormaux, flèches), présentation des cartons, gestion des sorties de piste, juste application des cas d'annulation de touche	5 points	
Analyse de la phrase d'armes	Méthodologie de décomposition de la phrase d'armes, identification des temps d'escrime, respect de la convention, rapidité d'analyse et de prise de décision.	6 points	
Tenue de la feuille de poule	Soin et exactitude de la feuille de match	2 points	
<u>TOTAL</u>			

Nota : chaque item peut être évalué au demi-point près. Si un candidat n'obtient pas la moyenne sur un des items, il sera considéré comme inapte. Pour être déclaré apte, un candidat devra par ailleurs obtenir un total supérieur ou égal à 17.



LIGUE D'ÉCRIME DE PICARDIE

Commission Régionale d'Arbitrage

c/o F. Fenoul

CEAM – 11 rue Just Hauy – 80000 Amiens

Cra.escrimepicardie@gmail.com

Compte rendu d'organisation

Compétition

Date et lieu :

Type : Epreuve régionale Epreuve inter-régionale Epreuve nationale

Arme(s) : Epée Fleuret Sabre

Catégories : Pupilles Benjamins Minimes Cadets Juniors Seniors Vétérans

Epreuves : Individuelles Par équipes

Organisation

Club organisateur

Horaires prévus Appel : Scratch : Début des assauts :

Horaires réels Début des assauts : Fin de la compétition :

Nombre de pistes : Dont pistes isolées

Directoire Technique

Référent CRA : •

Autres membres du DT : •

•

•

•

Nombre d'intervention du DT pour des problèmes d'arbitrage :

Interventions du DT, remarques générales sur l'organisation



LIGUE D'ÉCRIME DE PICARDIE

Commission Régionale d'Arbitrage

c/o F. Fenoul

CEAM – 11 rue Just Hauy – 80000 Amiens

Cra.escrimepicardie@gmail.com

Demande de prêt d'arbitre

Compétition

Date et lieu :

Type : Epreuve régionale Epreuve inter-régionale Epreuve nationale

Arme(s) : Epée Fleuret Sabre

Catégories : Pupilles Benjamins Minimes Cadets Juniors Seniors Vétérans

Epreuves : Individuelles Par équipes

Club demandeur

Nom du club :

Nb d'arbitres dans l'arme concernée Form. Dpt : Départementaux :
Form. Rég : Régionaux :
Form. Nat, Nationaux, Internationaux :

Arbitre

Nom :

Club :

Niveau : F. Dpt^{al} Dpt^{al} F. Rég^{al} Rég^{al} F. Nat^{al} National, International

Motif de la demande

Date et signature du président du club demandeur